

Direction du Cycle de l'Eau

Décision n°2022-1181

Objet : COMMUNE : CARQUEFOU – Opération « Réhabilitation de canalisations et branchements d'assainissement des eaux usées avenues de Chenonceaux et Chambord à Carquefou » – Approbation du besoin et du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux – Lancement de la consultation

Réf : 1.1.7

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 4.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision relative aux marchés subséquents à un accord cadre, quel que soit son montant ou son objet,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant qu'il y a lieu de réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées des avenues de Chenonceaux et Chambord sur la commune de Carquefou ;

Considérant que l'objet de la consultation entre dans le périmètre de l'accord-cadre multi-attributaires de travaux de renouvellement, réhabilitation, extensions, grosses réparations de canalisations et branchements d'assainissement sur le territoire de Nantes Métropole, et plus précisément dans celui du lot n°4 de cet accord-cadre, lot dédié aux travaux de renouvellement, réhabilitation et grosses extensions programmables des réseaux et des branchements d'assainissement – Travaux en tranchée et sans tranchée – marché n°2020-71160,

Considérant que le maître d'œuvre de l'opération, à savoir la Direction du Cycle de l'Eau de Nantes Métropole, a remis le projet et qu'il convient désormais de lancer la consultation pour la réalisation des travaux,

Considérant que le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération par la Direction du Cycle de l'Eau de Nantes Métropole en sa qualité de maître d'ouvrage, est de 800 000,00 € HT soit 960 000,00 € TTC dont un montant estimé de 750 000,00 € HT soit 900 000,00 € TTC est affecté à ces travaux,

Considérant que les travaux à engager sont prévus pour une durée de 18 mois,

Considérant qu'en application de l'accord cadre multi-attributaires précité, il convient de lancer une mise en concurrence auprès de ses quatre titulaires pour la réalisation de ces travaux, à savoir :

- 1) le groupement conjoint constitué par E.H.T.P. (Entreprise Hydraulique Travaux Publics) agissant comme mandataire solidaire, et ATEC RÉHABILITATION agissant comme cotraitant,
- 2) le groupement conjoint constitué par A.T.P. (Atlantique Travaux Publics) agissant comme mandataire solidaire, et TELEREP FRANCE agissant comme cotraitant,

- 3) le groupement solidaire constitué par SADE C.G.T.H. (Société Auxiliaire des Distributions d'Eau Compagnie Générale de Travaux Hydrauliques) agissant comme mandataire, et COCA ATLANTIQUE (COnduites et CAnalisations Atlantique) agissant comme cotraitant,
- 4) le groupement solidaire constitué par DLE OUEST agissant comme mandataire, et ATLANTIQUE RÉHABILITATION agissant comme cotraitant,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°043 et libellée Eaux Usées, opération 2021-10127, libellée « Eaux usées – Travaux de réhabilitation réseaux ».

Décide

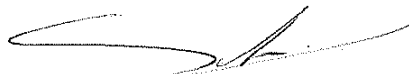
Article 1^{er} – COMMUNE : CARQUEFOU – Opération « Réhabilitation de canalisations et branchements d'assainissement des eaux usées avenues de Chenonceaux et Chambord à Carquefou » – Approbation du besoin et du montant de l'enveloppe affectée aux travaux – La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par la Direction du Cycle de l'Eau de Nantes Métropole – Lancement de la consultation, auprès des quatre titulaires, via un marché subséquent n°15 à l'accord-cadre portant sur des travaux de renouvellement, réhabilitation, extensions, grosses réparations de canalisations et branchements d'assainissement sur le territoire de Nantes Métropole – Lot n°4 portant sur des travaux de renouvellement, réhabilitation et grosses extensions programmables des réseaux et des branchements d'assainissement – Travaux en tranchée et sans tranchée – Marché n°2020-71160 – Montant de l'enveloppe financière prévisionnelle : 800 000,00 € HT soit 960 000,00 € TTC avec un montant estimé de 750 000,00 € HT soit 900 000,00 € TTC affectés aux travaux,

Article 2 – Attribution et signature du marché subséquent à conclure.

Article 3 – De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et Monsieur le Responsable du service comptable de Nantes, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **24 OCT. 2022**

Pour la Présidente,
Robin SALECROIX
Vice-Président délégué



mis en ligne le :

26 OCT. 2022